

Règlement de la manifestation "La Fertoise, octobre rose"

La Ferté-sous-Jouarre le dimanche 14 octobre 2018

Pour la promotion du dépistage du cancer du sein

Mairie de La Ferté-sous-Jouarre - Association Sports Loisirs Pour Tous

Art. 1 - ORGANISATEUR

la **Ville de La Ferté-sous-Jouarre**, avec le concours de l'Association Sports Loisirs Pour Tous, organise le **dimanche 14 octobre 2018 "La Fertoise, octobre rose"**, au profit de la Ligue contre le cancer de Seine-et-Marne.

Ces épreuves sportives ouvertes à tous (voir conditions dans le présent règlement), ne seront pas chronométrées et ne feront l'objet ni d'un classement ni d'une remise de prix.

Art. 2 - ÉPREUVES

Les départs et arrivées se situent sur le terrain de sports et de jeux du hameau du Limon, 25 rue Léon Glaize 77260 La Ferté-sous-Jouarre. Vestiaires gratuits, WC et Parkings à proximité.

- ✓ Une épreuve de marche de 3,5 km, empruntant en grande partie des sentiers non bitumés (90%) dans l'Espace naturel Sensible du bois de la Barre est organisée pour tous les publics (à partir de 8 ans). **Départ à 10h00**. Échauffement collectif en musique à 9h45.

- ✓ Une course nature de 5 km, empruntant en grande partie des sentiers non bitumés (90%) aux alentours du Limon est ouverte à toute personne, Femme ou Homme (à partir de 16 ans). **Départ à 10h20**. Échauffement collectif en musique à 10h05.

Pour ces 2 épreuves le code vestimentaire ROSE sera apprécié (vêtement, perruque...).

Art. 3 - INSCRIPTIONS

Cette manifestation n'étant pas une compétition sportive, il ne sera pas établi de classement. La présentation d'un certificat médical d'aptitude à la course à pied n'est donc pas obligatoire. Néanmoins, les participants s'assureront ne pas présenter de contre-indication à la pratique de la course à pied ou de la marche.

Pour les mineurs une autorisation parentale sera remis au moment de l'inscription.

Les inscriptions sont possibles à partir du 1^{er} juin 2018 et jusqu'au 10 octobre 2018:

- ✓ par Internet avant le 10 octobre 2018 via la plateforme "helloasso" à l'adresse suivante: <https://www.helloasso.com/>
- ✓ en imprimant un bulletin via le site <http://www.la-ferte-sous-jouarre.fr> Inscription transmise au Service des Sports (17 bis Rte de Reuil à la Ferté-sous-Jouarre) avant le 12 octobre 2018.
- ✓ auprès de l'Association Sports Loisirs Pour Tous (17 bis Rte de Reuil à La Ferté-sous-Jouarre) avant le 12 octobre 2018.

Il est également possible de s'inscrire le dimanche 14 octobre 2018 sur le lieu même de la manifestation à partir de 8h00. Fermeture des inscriptions 30 mn avant le départ de l'épreuve.

Pour la **randonnée** les droits d'inscription sont de:

- **10 € (18 ans et plus)**
- **8 € (de 8 à 17ans)**
- **3 € (16 ans et moins sans teeshirt fourni).**

Pour l'épreuve de **course** les droits d'inscription sont de:

- **10 € (16 ans et plus).**

Cette inscription comprend le dossard, le teeshirt rose (dans la limite de 500 pièces), l'échauffement collectif et le ravitaillement à l'arrivée.

Chaque participant(e) peut faire un don supplémentaire s'il le souhaite lors de son inscription. Pour le règlement par chèque, l'ordre à indiquer est: **A.S.L.P.T.**

Une inscription ne peut être enregistrée si le bulletin n'est pas accompagné du versement du montant de l'inscription.

Le montant des inscriptions, déduit des frais, sera reversé à la Ligue contre le cancer de Seine-et-Marne.

Art. 4 - DOSSARDS ET TEESHIRT

Le retrait des dossards et teeshirts se fera le:

- ✓ samedi 13 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 au service des sports
- ✓ dimanche 14 octobre de 8h00 à 9h30, sur place.

Pour être dans l'esprit de cette épreuve, le port du teeshirt rose est indispensable. Le dossard, lui, doit être accroché de façon visible pendant les épreuves.

Art. 5 - RÉCOMPENSES

Étant donné le caractère caritatif de l'évènement, il n'y aura pas de récompenses.

Art. 6 - SÉCURITÉ

- ✓ **Randonnée de 3,5 km:** chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un manquement à ces règles. Les mineurs de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte (18 ans et plus).
- ✓ **Course à pied de 5 km:** le parcours comprend des chemins non carrossables et des routes qui sont fermées à la circulation. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou un non respect du code de la signalisation mise en place.

Un système de fléchage est mis en place sur les 2 parcours (marche et course); des signaleurs et orienteurs sont présents pour indiquer la direction aux participants(tes).

Les randonneurs seront priés de laisser suffisamment d'espace pour les dépassements et de ne pas gêner les coureurs sur les parcours.

Les participants (randonnée et course) doivent impérativement rester sur les parcours matérialisés par l'organisateur, et s'engagent à respecter la flore, la faune et l'environnement

Un encas sportif est prévu pour tous les marcheurs et coureurs à l'arrivée (pas de ravitaillement sur les parcours).

Les animaux, vélos et engins mécaniques sont formellement interdits sur les parcours. La nature des parcours ne peut pas autoriser le matériel handisport roulant.

Un poste de secours est implanté sur le village de départ. Une équipe de secouristes est présente pendant toute la durée des épreuves.

Art. 7 - ASSURANCES

L'Organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement (individuelle accident).

Art. 8 - ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation du fait du participant(e) pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne pourra être effectué, les bénéfices de la course étant reversés à la Ligue contre le cancer 77.

Art. 9 - CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant.

Art. 10 - DROIT À L'IMAGE

Les participants(tes) renoncent à tout droit à l'image pour les photos et vidéos prises durant la course et la marche. Elles pourront être utilisées par l'Organisateur ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

Art. 11 - RÈGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve.

Le 1^{er} juin 2018